FOOT LYON RHÔNE
DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22
E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : http://lyon-rhone.fff.fr

PV N°609 DU JEUDI 13 JUILLET 2023

ARBITRAGE - Ils ont reçu leurs écussons…

Jeudi soir dernier, la dernière vague des arbitres issus des FIA (Formation Initiale en Arbitrage) ont été reçu au district par la Commission de l'Arbitrage dirigée par Laurent Chabaud et par Jean Claude Lefranc, le CTDA, dans les locaux du district.
Ils ont d'abord eu droit à quelques présentations et rappels concernant le fonction d'arbitre, plus une de l'UNAF, avant de recevoir leurs écussons, officialisant définitivement leur appartenance au monde de l'arbitrage. Au total cette saison, cent-vingt nouveaux arbitres ont été recrutés et formés cette saison via les huit stages FIA, quatre organisés par le district et quatre par la Ligue (2 futsal et 2 féminines).

Denis DUPONT

PRESIDENCE

Tél **04 72 76 01 02 - 07 87 72 96 17**
ameyer@lyon-rhone.fff.fr

EXTRAIT COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 3 JUILLET 2023 AU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

(Sous réserve d'approbation par le CD du 28/08/23)

Présents : A. MEYER – L. CHABAUD – B. COURRIER – C. SCHEIWE – S. GOURDAIN – M. GRANOTTIER – P. PINTI – F. BALANDRAS – C. BERGER VACHON – N. BOUVARD – R. BROUAT – L. DI RIENZO – A. DI STEFANO – E. GRAU– C. LABROUSSE – C. MORCILLO – C. NOVENT – L. TOUATI – L. TOUZET
Assistent : JF. BLANCHARD – E. MONTEIL – P. NOYERIE – JC. LEFRANC – AL. RICHARD – G. MEÏ
Excusés : B. BOISSET – R. ANDRE – C. BOURLIOUX – J. INZIRILLO – A. RODRIGUEZ – M. BAYET – S. BOISSET – B. SUBRIN

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du CD du 12/06/23**
- **Courrier des Clubs et courriers divers**
- **Retour AG DLR et désignation de l'AG d'hiver**
- **Retour sur les Finales Coupes DLR**
- **Evocation ST FORGEUX**
- **Point Foot Loisirs (Finales, application tablette, Foot Loisirs Féminin etc…).**
- **Décision sur le championnat Foot Entreprise**
- **Situation Futsal (lettre MOULIN A VENT et FCVB)**
- **Retour sur Comité Technique du 19/06/23 et plénière du 23/06/23**
- **Journée Foot Adapté du 22/06/23**
- **Point Clubs situation sportive ou financière**
- **Tirage des Poules et remise de médailles du 29/06/23**
- **Composition des Commissions saison 2023/2024**
- **Préparation rentrée (calendrier AG et réunions, date des prochains CD…)**
- **Questions diverses :**
  - **FAFA 2023/2024 (Patrick PINTI)**
  - **Point Futsal (Roland BROUAT)**
  - **Point Arbitrage (Laurent CHABAUD)**
  - **Compte rendu réunion Métropole (Serge GOURDAIN)**

…

Evocation ST FORGEUX

Le Comité Directeur réunit ce jour lundi 3 juillet 2023 à 19 h00 prend lecture du courrier de l'AS ST FORGEUX n° 516106 demandant une dérogation de l'application de l'article 4.02 de nos Règlements Sportifs lui interdisant l'accession en Seniors D1 pour manque d'équipes de jeunes sur la saison écoulée. Le Comité Directeur accepte d'étudier cette évocation et après un débat et explication décide :

- Attendu que la commission des compétitions a fait la juste lecture des Règlements Sportifs de notre District indiquant le refus d'accession de l'équipe Fanion de ST FORGEUX au niveau D1 Seniors, celle-ci n'ayant pas respectée l'article 4.02 précisant qu'un club doit lors de l'accession avoir 2 équipes de jeunes en championnat de District. - Attendu que la Commission d'Appel, après audition du club le 26 juin 2023, a confirmé en tout point la décision de la première instance, estimant que le bon droit a été respecté.

- Attendu que le Club de ST FORGEUX a expliqué à plusieurs reprises que dans les faits il s'agissait d'une erreur de leur part, car ils auraient pu engager une équipe supplémentaire en U11 et ainsi être en règle avec l'article 4.02. - Attendu que le Club a choisi d'alerter la Presse et les Pouvoirs Politiques, avant l'évocation au Comité Directeur, espérant ainsi mettre une pression supplémentaire. Cette attitude ne pouvant qu'engendrer une application stricte de nos textes.

- Attendu, cependant que le texte aujourd'hui utilisé a été voté il y a plus de 40 ans, permettant ainsi de bloquer les Clubs qui n'ont aucune équipe de Jeunes ce qui est contraire à la politique du District.
- Attendu, que le Club de ST FORGEUX n'est pas dans cette cible, qu'il a toujours eu la volonté de participer au développement du Football d'Animation et des jeunes.
- Attendu, que le District fera une nouvelle étude de ce texte dans l'année sportive 2023/2024 pour présentation d'un texte plus récent à l'Assemblée Générale d'hiver ou d'été.
- Attendu, qu'au vu de tous ces éléments, le Club de St FORGEUX peut bénéficier d'une dérogation, ce dans les conditions suivantes :

Accord du Comité Directeur à l'unanimité moins 5 abstentions pour accéder à l'issu de la saison 2022/2023 au niveau Seniors D1 pour la saison 2023/2024.

Cet accord est sous réserve que le Club de ST FORGEUX engage 2 équipes de jeunes selon les règles écrites dans l'article 4.02. Le Club devra s'assurer que ces équipes soient présentes toute la saison sans utilisation du Forfait Général.

En cas d'infraction relevée sur la saison à venir, le club sera rétrogradé en Seniors D2 et amendé du double du tarif actuel pour les sanctions administratives.

Cette notification sera communiquée par écrit au Club et inscrit dans le présent PV de séance. Cette décision a été prise par : 14 POUR / 5 ABSTENTIONS / 0 CONTRE

...

TRESORERIE

Tél **04 72 76 01 04**
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 10 juillet 2023

Trésorier Général : Patrick PINTI **Trésorier Adjoint :** Franck BALANDRAS

RELEVES N°3

Nous vous rappelons que suite à un changement de notre logiciel de comptabilité nous n'avons malheureusement plus la possibilité d'éditer des relevés "papier" et de vous les faire parvenir par courrier afin de régler les sommes dues. Pour des questions de simplicité, il a été demandé à tous les Clubs le 14 avril 2023 de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 28 avril 2023.
Un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'au 22 mai 2023.
Les Clubs ci-dessous n'ont toujours pas réglé et sont donc suspendus de toutes compétitions jusqu'à régularisation (application du forfait - match perdu). Les demandes de licences sont également bloquées

Clubs Libres

552404	CONFLUENCE AS

Clubs Futsal

580583	MIRIBEL FOOT
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN

RELEVES N°4 SOLDE COMPTE 202/2023

Nous vous rappelons que suite à un changement de notre logiciel de comptabilité nous n'avons malheureusement plus la possibilité d'éditer des relevés "papier" et de vous les faire parvenir par courrier afin de régler les sommes dues.

Pour des questions de simplicité nous avons décidé de vous demander de **consulter l'état de votre compte sur Footclubs au 30/06/23 (attention, bien se positionner sur la saison 2022/2023) et de régler le montant indiqué au plus tard le 20 juillet 2023 afin de solder la saison. A cette date, tous les Clubs devront donc être à jour de règlement auprès du District de Lyon et du Rhône de Football sous peine de sanction.**

Pour les Clubs qui ont adhéré au prélèvement automatique, un prélèvement sera fait en date du 20 juillet 2023 du montant de votre compte disponible sur Footclubs au 30/06/23.

COMMISSION D'APPEL

04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.
Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.
Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 10 Juillet 2023

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST, M. Jean Philippe KAPP, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AD 20
APPEL DU CLUB F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 29 Juin 2023 - P.V. N° 607
DATE DU MATCH : 14/05/2023 - MATCH N° : 25136890
CATÉGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE I
CLUBS : RHONE SUD F.C. 1 (549463) / F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU 2 (524120)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

Voir notification dans Footclubs

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél **04 72 76 01 13**
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 10 juillet 2023

Présents :
Président : Laurent CHABAUD
Membres : Amadeu DO REGO
CTDA : Jean Claude LEFRANC

PREAMBULE

Formations initiales d'arbitres : Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : *https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres*

CORRESPONDANCE

Courriers des arbitres :
Roch OLOUAMAT : Demande transmise à M. LEFRANC et M. DA JUSTA
Cédric MEAUDRE : Demande transmise à M. ANDRE
Ahmet GOKCE : Demande transmise à M. LEFRANC et M. CHABAUD

Courriers des clubs :
J.ST.O. GIVORS : Demande traitée par M. DO REGO
CALUIRE SP.C. : Demande traitée par M. DO REGO
U.S. FORMANS ST DIDIER : Demande transmise au secrétariat du District
MUROISE F. ST BONNET DE MURE : Demande traitée par M. DO REGO

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dossier de renouvellement a été envoyé par mail à tous les arbitres la semaine dernière. Les arbitres ne l'ayant pas reçu doit prendre contact rapidement avec le CTDA.

Le dossier médical arbitre (DMA), la fiche de renseignement, la charte déontologique, le droit à l'image et les frais de dossier doit parvenir au district pour **le 15 JUILLET 2023.**

Concernant les demandes de licences « arbitres », elles sont dorénavant dématérialisées et il faut prendre rapidement contact avec son club.

AGENDA

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023 :
Assemblée Générale des Jeunes Arbitres – Lieu : Siège DLR – Convocations des arbitres à venir

Samedi 9 SEPTEMBRE 2023 :
Assemblée Générale des Arbitres Séniors – Lieu : Saint Martin en Haut – Convocations des arbitres à venir

MARDI 29 AOUT AU VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2023 :
1ere Session recrutement FIA – Lieu : PONTCHARRA SUR TURDINE

JEUDI 26 OCTOBRE AU DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023 :
2eme Session recrutement FIA – Lieu : LOIRE SUR RHONE

MERCREDI 27 DECEMBRE AU SAMEDI 30 DECEMBRE 2023 :

3eme Session recrutement FIA – Lieu : à déterminer

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations,
Ayez toujours le réflexe : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil

Cotisation UNAF Saison 2023/2024

L'UNAF, l'association incontournable pour les arbitres
Protection juridique et convivialité alors n'hésitez plus, rendez-vous sur le site de l'UNAF de Lyon et du Rhône (https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil)
Le montant des cotisations reste inchangé :

33 euros (jeunes moins de 23 ans)
46 euros (adultes).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).
Contactez **Guillaume LIONNET au 06.15.34.70.50** ou **Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85**
Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, …
Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter :

Web : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil
Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 10 juillet 2023

Président : Lakhdar TOUATI. **Vice-Président** : Alain BARBIER.
Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER
Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON
Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail)
Absents excusés : René TOREND, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Virginie LAGRANGE.
Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission des Compétitions*.

ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

PRESERVATION DE TERRAIN

- Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.
Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.
- La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).
Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente.**
L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue. Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District. Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District.
Les ententes de la saison 2022/2023 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.
La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

Club support : 504502 - O. SATHONAY-CAMP
Clubs constituant l'entente : 611104 - A.S.C.GLE ROUTIERE MAIA SONNIER
Equipe et catégorie : Senior / Libre - O. SATHONAY-CAMP 2
Nom de l'équipe : ENT.SATHONAY MAIA 2

Club support : 504416 - ENT.S. CHARLY F.
Clubs constituant l'entente : 517785 - C.S. VERNAISONNAIS
Equipe et catégorie : U13 (- 13 ans) / Libre - Ent.S. Charly F. 1 /2
Nom de l'équipe : ENT.S. CHARLY VERNAI

Club support : 504416 - ENT.S. CHARLY F.
Clubs constituant l'entente : 517785 - C.S. VERNAISONNAIS
Equipes et catégorie : U11 (- 11 ans) / Libre - Ent.S. Charly F. 1 / 2 / 3
Nom de l'équipe : ENT.S. CHARLY VERNAI

Club support : 504416 - ENT.S. CHARLY F.
Clubs constituant l'entente : 517785 - C.S. VERNAISONNAIS
Equipe et catégorie : U9 (- 9 ans) / Libre - Ent.S. Charly F. 32
Nom de l'équipe : ENT.S. CHARLY VERNAI

Club support : 504416 - ENT.S. CHARLY F.
Clubs constituant l'entente : 517785 - C.S. VERNAISONNAIS
Equipe et catégorie : U8 (- 8 ans) / Libre - Ent.S. Charly F. 41 / 42
Nom de l'équipe : ENT.S. CHARLY VERNAI

Club support : 504416 - ENT.S. CHARLY F.
Clubs constituant l'entente : 517785 - C.S. VERNAISONNAIS
Equipe et catégorie : U7 (- 7 ans) / Libre - Ent.S. Charly F. 51 / 52
Nom de l'équipe : ENT.S. CHARLY VERNAI

Club support : 504416 - ENT.S. CHARLY F.
Clubs constituant l'entente : 517785 - C.S. VERNAISONNAIS
Equipe et catégorie : Foot Loisir / Foot Loisir - Ent.S. Charly F. 1
Nom de l'équipe : ENT.S. CHARLY VERNAI

Club support : 504416 - ENT.S. CHARLY F.
Clubs constituant l'entente : 517785 - C.S. VERNAISONNAIS
Equipe et catégorie : Foot Loisir / Foot Loisir - Ent.S. Charly F. 1
Nom de l'équipe : ENT.S. CHARLY VERNAI

Club support : 580927 - USEL FOOT
Clubs constituant l'entente : 581433 - FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ
Equipe et catégorie : U13 F (- 13 ans F) / Libre - Usel Foot 1
Nom de l'équipe : COTIERE EST LYONNAIS

Club support : 580927 - USEL FOOT
Clubs constituant l'entente : 581433 - FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ
Equipe et catégorie : U11 F (- 11 ans F) / Libre - Usel Foot 1
Nom de l'équipe : COTIERE EST LYONNAIS

Club support : 580927 - USEL FOOT
Clubs constituant l'entente : 581433 - FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ
Equipe et catégorie : U15 F (- 15 ans F) / Libre - Usel Foot 1
Nom de l'équipe : COTIERE EST LYONNAIS

Club support : 550463 - F.C. RONTALON
Clubs constituant l'entente : 519027 - A.S. SOUCIEU EN JARREST
Equipe et catégorie : Senior / Libre - F.C. Rontalon 1 - Seniors D3
Nom de l'équipe : ENT.RONTALON SOUCIEU

Club support : 549463 - RHONE-SUD FC
Clubs constituant l'entente : 540488 - TARTARAS F. C.
Equipe et catégorie : U15 (- 15 ans) / Libre - Rhone-Sud Fc 2
Nom de l'équipe : ENTRHONSUD TARTARAS2

MONTEES / DESCENTES 2022-2023

MODIFICATIONS :

U17 D1 poule A : AS Buers Villeurbanne 1 (520835) remplace FC Vénissieux 1
U17 D2 poule B : Lyon Duchère 3 (520066) remplace FC Vénissieux 2
U20 D1 poule B : Sud Azergues 1 (563771) remplace US Meyzieu 1
Féminines Séniors D1 à 11 : AS Diémoz 1 (516290) remplace FC Lyon 1

ENGAGEMENTS

Nous vous informons que les engagements sont ouverts sur Footclubs.

La date limite des engagements pour les dernières divisions du DLR est fixée comme suit :
Séniors D4 et Séniors Féminines D2 à 11 au **dimanche 3 septembre 2023**.
U20 D2 /U17 D3/ U15 D4 / Féminines : Séniors à 8, U18 à 8, U15 à 11 et à 8 / Vétérans) au **dimanche 10 septembre 2023.**

Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font uniquement sur Footclubs.
Vous devrez également saisir :
Les stades (lieu des rencontres)
Les alternances et concordances
Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal).
Aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée.

Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club.
Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.